

Présents : 11

Absent : Ponce Marie Thérèse

Absents excusés : Vinay Jean-Philippe (pouvoir à A. Charrier)

Dejoux Pascal

Secrétaire : Patrick Hervé

Ouverture de la séance : 20h40

Monsieur le Maire demande l'aval du Conseil Municipal pour ajouter quatre délibérations à l'ordre du jour initial :

- Raccordement alimentation pylône EDF, quartier les Parquets
- Désignation d'un délégué au CNAS
- Réservation de la salle polyvalente pour l'association « danse plaisir »
- Mise en règle du terrain « Lavis »

### **Délibération 1**

Projet d'assainissement : choix du Bureau d'Etudes. Les travaux du BE choisi débiteront le 27 août. Il s'agit d'un marché à procédé adapté (traité par Mme Mériaux du Conseil Général). Seize retraits de dossiers, 6 candidats, 2 excusés.

L'analyse des dossiers prenait en compte 1- la qualité technique (50 points), 2- le délai de réalisation (10 points), 3 – le prix (40 points). Deux candidats ont été retenus pour le choix final : *Céreg et Réalité – Environnement.*

Après avoir reçu les 2 candidats, c'est le cabinet Céreg qui est sélectionné.

Le prix s'élève à 50.072 € (HT) = 59.886,71 € (TTC).

Le Maire propose de retenir le Cabinet Céreg. Des demandes de subventions seront déposées auprès de l'Agence de l'eau, le département.

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération 2**

Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et bilan de la concertation.

Monsieur le maire rappelle les motivations de l'élaboration du PLU et fait l'historique de la procédure. La 1ère délibération prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation date du 5 octobre 2010. Une présentation à la population a été faite le 23 janvier 2013 et un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal le 24 janvier 2013 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

Le dossier sera adressé à des associations publiques agréées et à 20 personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme (ils auront 3 mois pour se prononcer).

Saisie de la Commission Départementale sur l'utilisation des terres agricoles et enquête publique avec un commissaire enquêteur. Une mise en œuvre est possible pour le début de 2014.

Le dossier, présenté par Guy Audras, contient les éléments suivants :

- Le rapport de présentation de juillet 2012 (état initial de l'environnement, diagnostic).
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD, socle du PLU). Eléments d'orientation que l'on souhaite donner au patrimoine paysager à préserver et conserver l'identité du village perché.
- Le document graphique du règlement ( cartes de zonage).
- Documents relatif aux règlements appliqués à chaque zone.
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Annexes : servitudes d'utilité publique (cours d'eau, voies ferrées, gazoduc, pipeline, réseau d'eau potable et d'assainissement).

L'AVAP est indépendant du PLU mais ne doit pas se contredire.

La présente délibération arrête le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente.

Adopté à l'unanimité

### **Délibération 3 et 4**

SDED : 1) Le Conseil doit se prononcer sur la désignation de 2 représentants supplémentaires compte tenu de la dissolution des autres syndicats. Les candidatures de Nadège Naud et Bernard Brunet sont proposées

.2) Une autorisation de raccordement de l'électricité au pylône ERDF situé dans le quartier du Parquet est sollicitée. 2)

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération 5**

Ligne de trésorerie : proposition d'ouverture.

Le budget de la Commune est tendu sur le plan des investissements compte tenu des incertitudes relatives aux dates de déblocage des subventions sollicitées pour les nombreux travaux dans le village.

Guy Audras informe le Conseil d'un besoin de trésorerie de 150.000 €. C'est la Caisse d'Epargne, sollicitée, qui met à disposition cette somme sur une durée de 1 an à un taux d'intérêt de 1.9 %. Les frais de dossier sont de 200 € et la commission de non utilisation de fonds est de 0,15%/an.

Il ne s'agit pas d'un emprunt, cette ligne de trésorerie ne figurera pas au prochain compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération 6**

Services mutualisés intercommunaux : convention Commune/CCVD.

Il s'agit d'une modification des tarifs horaires de ces services.

- secrétariat itinérant : 23,34 €
- cantonnier : 19,25 €
- informatique : 29,75 €
- assistance voirie : 23,34 €

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération 7**

Calade rue du Four : travaux supplémentaires.

Ils consistent en la réfection du mur qui longe le Four, la pose d'une grille et d'une canalisation pour capter les eaux des maisons avoisinantes et limiter ainsi l'humidité.

Le devis complémentaire est de 2190 €

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération 8**

Conseil National d'Action Sociale (CNAS).

Il s'agit de désigner un délégué de la Commune. Monsieur le Maire propose la candidature de Guy Audras.

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération 9**

L'association « Danse Plaisir »

Cette association grânoise dispose d'un effectif important. Des enfants de la Commune participent à ces cours de danse.

L'association sollicite l'accord de la Mairie pour réserver la salle polyvalente.

Le coût de la location serait de 300 €.

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération 10**

Mise en règle du terrain « Lavis ».

Par *convention verbale*, 65m<sup>2</sup> de terrain appartenant à la famille Lavis avaient été mis à la disposition de la Commune pour y installer un coin « poubelles ».

Il est proposé que 1,20m de terrain supplémentaire soit ajouté au terrain initial. Les arbres ainsi intégrés seront entretenus par la Commune. Cette cession de terrain sera gratuite seuls les frais de géomètre (581,26 €) seront à la charge de la Commune.

Une abstention, 11 votes favorables.

URBANISME :

- Dépôt de 2 demandes pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Accord pour le détachement d'une parcelle en vue d'une éventuelle construction.
- Demande de Permis de Construire pour un hangar de 160 m<sup>2</sup> : avis favorable de la Mairie.

- Dépôt d'un dossier de fin de travaux d'une habitation du hameau des Gilles.

## TRAVAUX

3)

- Assainissement : début des travaux du bureau d'étude le 27 aout. L'Agence Régionale de Santé donne son accord sur le choix du terrain pour installer la station d'épuration.
- Dossier eau potable : Nadège Naud informe le Conseil des problèmes de fonctionnement du captage des Jacamons. Il existe un ensablement du forage 1 car surexploité. L'avis d'un hydrologue a été sollicité pour définir les travaux a effectuer. Ils seront probablement d'un coût élevé.
- Les travaux de voirie sont terminés à la Croze.
- Travaux du village : la calade du four est en cours. En revanche les remparts, le mur du calvaire, le mur de la montée d'escalier sont terminés. Il reste à faire le mur du cimetière et la jachère.
- Engagement du Conseil Général pour participer à la réfection de l'église Saint Julien (devis en attente). La réserve parlementaire s'élève à 40.000 €.
- Travaux à programmer : l'accessibilité (à la mairie par ex...). Terminer les travaux du cimetière.

## INFORMATIONS :

- Contrat photocopieuse : signature d'un nouveau contrat d'entretien économiquement très avantageux : de 10.000 € à l'origine, le montant est réduit à 2000 €.
- La boulangerie cessera ses activités le 7 septembre.
- Visite du chantier du Centre de Secours d'Aouste le 20 septembre.
- Congrès des Maires le 12 septembre à Saint Paul les 3 châteaux.
- Prise en charge des encombrants pour les personnes isolées, par la CCVD.
- Projet de vélo-route le long de la vallée de la Drôme : la signalisation à Chabrillan, sera prise en charge par la CCVD.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0h05.

Compte rendu rédigé par Patrick Hervé, conseiller municipal.